

APRÈS LE PROGRAMME PATINAGE PLUS :

Votre enfant a terminé l'étape 5 du programme Patinage Plus? Nous vous suggérons d'avoir une discussion avec un membre du comité afin qu'il vous explique la prochaine étape car il y a plusieurs possibilités dépendamment des intérêts du patineur pour la continuité.

Après avoir terminé l'étape 5, si le patineur veut poursuivre sa progression, nous vous conseillons d'inscrire votre enfant dans le programme STAR.

2 choix s'offrent à vous :

- Inscrire votre enfant dans le cours de groupe STAR 1 et 2
- Débuter des leçons avec un entraîneur privé

Le programme STAR est un programme spécifique aux habiletés du patinage artistique. Si votre enfant n'est pas intéressé par le patinage artistique, il y a aussi le hockey, la ringuette et le patinage de vitesse. Renseignez-vous auprès de vos organismes municipaux pour plus de détails.

ENGAGER UN ENTRAÎNEUR

Même si votre enfant est tout petit, il peut devenir intéressant d'engager un entraîneur pour perfectionner ou corriger un ou plusieurs éléments. Leur tarif peut varier et ils vous factureront leurs services directement, sans passer par le Club.

Engager un entraîneur est aussi la façon de poursuivre après le programme Patinage Plus. Lorsque l'enfant a terminé ses étapes du programme Patinage Plus, il commence le programme STAR. Pour ce faire, vous devez communiquer directement avec eux pour connaître leurs disponibilités ainsi que leurs tarifs (voir la liste des entraîneurs disponibles avec leur courriel sur notre site internet).

Comment choisir un entraîneur?

Toute personne impliquée dans la direction ou les activités journalières d'un Club Skate Canada doit demeurer impartiale et **ne peut donc vous recommander un entraîneur en particulier**. Recommander un entraîneur plutôt qu'un autre enfreint les principes de déontologie. Ainsi, personne ne peut s'immiscer dans les rapports préalablement établis entre le patineur (ou le parent) et l'entraîneur.

Personne ne connaît mieux que vous la personnalité et les aptitudes de communication de votre enfant; par conséquent, le choix et l'engagement de l'entraîneur vous revient. De concert avec votre entraîneur, vous devez établir et régler les frais des leçons privées, organiser l'horaire de votre enfant ou toute autre activité pertinente. **À noter que les frais pour les leçons privées ne font pas partie des frais de patinage pour les sessions**, et par conséquent ne peuvent pas être défrayés par les services du club.

Votre entraîneur privé doit être une personne avec qui votre enfant se sent à l'aise.

Demandez à votre enfant son opinion.

Combien de leçons hebdomadaires sont nécessaires?

Le nombre de leçons privées hebdomadaires dépend des buts de votre enfant et de votre budget. Il est évident que plus votre enfant suit des leçons, plus vite il/elle s'améliorera. À

souligner aussi que votre enfant doit apprendre à travailler de façon autonome; par conséquent ne pas organiser trop de leçons pendant la session afin de lui donner le temps de développer son autonomie. Des leçons semi-privées (durant lesquelles des enfants de même aptitude partagent une leçon privée) est un choix judicieux, pourvu qu'il y ait un suivi de leçons privées pour que votre enfant puisse travailler sur ses forces et faiblesses avec son entraîneur.

Vous devriez discuter de vos attentes avec l'entraîneur en ce qui a trait aux compétences et progrès de votre enfant dans des compétitions. Cet entraîneur sera en mesure de vous suggérer le nombre de leçons privées pour atteindre ces objectifs selon le niveau de votre enfant et votre budget.

Quel est mon budget?

Seul votre budget déterminera le nombre de leçons à fournir à votre enfant. C'est à vous de décider combien vous êtes prêt à déboursier par semaine pour les leçons. Ces sommes sont versées directement à l'entraîneur et non pas au club. Les frais que vous payez au club sont uniquement pour la location de la glace. Les honoraires varient d'un entraîneur à l'autre selon son niveau d'enseignement, ses aptitudes personnelles en patinage et son expérience.

Est-ce que l'entraîneur est disponible pendant les sessions que mon enfant a choisies?

Certains entraîneurs ont des horaires complets pendant certaines sessions. Il est donc nécessaire pour les parents et les entraîneurs de faire preuve de flexibilité. La décision quant au choix d'un entraîneur peut dépendre des disponibilités de ce dernier.

L'enseignement par plusieurs entraîneurs (*team coaching*) a plusieurs avantages. Certains patineurs apprennent un élément de patinage avec un entraîneur et un autre élément avec un autre. Un entraîneur peut souvent bien compléter un autre. Il y a aussi des entraîneurs qui se spécialisent dans la danse ou la chorégraphie, selon le parcours du patineur. Une fois que vous avez trouvé l'entraîneur que votre enfant aime, qui répond à vos exigences quant aux buts de votre enfant et votre budget, vous devriez retenir ses services aussitôt que possible.

Maintenant que vous avez un entraîneur

La clef de la réussite est la communication. Assurez-vous que les arrangements faits au préalable continuent à répondre aux besoins de votre enfant, de votre entraîneur et aux vôtres. Si vous êtes préoccupés par les progrès de votre enfant ou par les leçons, il est préférable de vous adresser directement à votre entraîneur car c'est lui/elle que vous avez engagé(e) et que vous payez. C'est un accord financier que vous avez contracté et qui doit être respecté par les deux parties. Si l'un des deux n'est pas satisfait comme il était entendu, vous devriez en discuter. Souvent il s'agit d'un malentendu et les choses peuvent s'arranger simplement.

Que faire si les choses ne suivent pas leur cours normal?

La plupart du temps les rapports parents-entraîneurs se déroulent sans difficultés : votre enfant aime ses leçons et il n'y a aucun problème. Mais ces rapports peuvent se transformer progressivement. Que faire quand ces rapports se sont dégradés? Premièrement, demandez-vous si cela existe parce que vous et l'entraîneur n'êtes plus d'accord ou parce que votre enfant est malheureux. Si votre enfant travaille avec un certain entraîneur depuis longtemps avec qui il /elle a établi des liens étroits et qu'il/elle en est content(e) et pour qu'il/elle le reste (le but de tout sport, n'est-ce pas?), vous devriez alors vous mettre directement en communication avec l'entraîneur sans impliquer votre enfant.

Si votre enfant est malheureux, ceci est un autre scénario. Tout d'abord, identifiez la source du problème : l'entraîneur ou votre enfant? Chaque patineur ou patineuse passe par des moments de « crise » pendant la session. Souvent ceci est lié à des périodes de croissance ou à une blessure récente. Il est difficile en effet de maintenir la motivation et le plaisir de patiner à son paroxysme. Il faudrait alors parler à votre enfant afin de déterminer la source de sa « crise » : est-ce lié à son entraîneur ou à sa croissance? Quel que soit le cas, vous devriez en parler à l'entraîneur. Si, après plusieurs discussions, le problème n'est pas résolu, il faudrait peut-être penser à changer d'entraîneur.

Changer d'entraîneur est une décision d'importance majeure et cette action ne devrait pas être prise à la légère. S'il existe un cas de personnalités conflictuelles ou si les arrangements pour l'entraînement ne conviennent plus, la décision pour effectuer ce changement peut se faire sans heurt. Cependant, en particulier aux niveaux des compétitions, parfois parents et patineurs désirent changer d'entraîneur si les résultats ne sont pas ceux auxquels ils s'attendaient. Dans ce cas, parents et patineurs devraient prendre un peu de recul et analyser la situation : est-ce que leurs attentes sont réalistes? Ici il faut faire preuve d'objectivité.

En faisant un retour sur la session passée, posez-vous les questions suivantes : est-ce que mon enfant a continué de s'améliorer et à développer ses aptitudes? Est-ce que vous basez votre décision sur une seule tâche de cinq minutes? Est-ce que vous basez votre décision sur les progrès des autres participants, sachant pertinemment que les enfants se développent à leur propre rythme en temps et lieu, donc différemment?

Suivez-vous toujours le chemin que vous avez tracé pour votre enfant afin qu'il/elle atteigne son but? Si les réponses à ces questions indiquent qu'il n'y a plus eu de progrès, que votre enfant est malheureux (et qu'il/elle veut continuer à patiner, et non pas vous), alors un changement d'entraîneur s'impose.

Si vous avez atteint une telle décision, en qualité de parent vous avez l'obligation de :

- ➔ faire savoir à l'entraîneur que vous désirez un changement;
- ➔ régler toutes les factures afférentes;
- ➔ notifier le nouvel entraîneur que tout a été réglé avec l'ancien entraîneur.